

ZA du Pas Fleury

BP 75

71700 TOURNUS

Tél : 03 85 51 05 56 / Fax : 03 85 51 74 17

BILAN D'EXPLOITATION 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS



Table des matières

I.	<u>CONTEXTE</u>	4
II.	<u>PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MACONNAIS-TOURNUGEOIS</u>	6
A.	<u>Compétences mises en œuvre</u>	7
B.	<u>Territoire desservi</u>	7
C.	<u>Organisation du service</u>	8
III.	<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>	12
A.	<u>Collecte</u>	13
1.	<u>Collecte des déchets provenant des ménages</u>	13
2.	<u>Collecte des déchets ne provenant pas des ménages et pris en charge par le service</u>	21
B.	<u>Traitement</u>	22
1.	<u>ISDND * (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chagny</u>	22
2.	<u>Unité de TRI-Méthanisation-Compostage de Chagny : ECOCEA</u>	22
3.	<u>Le tri</u>	24
➤	<u>Centre de tri secteur Nord de la CCMT : Bourgogne Recyclage</u>	26
C.	<u>Mesures de prévention</u>	27
1.	<u>Actions réalisées pour prévenir la production des déchets ménagers</u>	27
2.	<u>Actions réalisées pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'environnement des opérations d'élimination des déchets</u>	29
D.	<u>Moyens humains et matériels</u>	30
1.	<u>Moyens humains</u>	30
2.	<u>Moyens matériels</u>	30
IV.	<u>INDICATEURS FINANCIERS</u>	32
A.	<u>Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets</u>	33
1.	<u>Collecte et transport</u>	33
2.	<u>Traitement</u>	34
B.	<u>Montants annuels des dépenses du service et modalités de financement</u>	37
1.	<u>Montant annuels des dépenses du service</u>	37
2.	<u>Détails des dépenses et modalités de financement</u>	38
3.	<u>Coût global de collecte et traitement des déchets ménagers</u>	40
C.	<u>Indicateurs complémentaires : détails</u>	40
1.	<u>Redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés</u>	40
2.	<u>Contribution financière de la DRI</u>	40
3.	<u>Contribution financière pour la déchèterie de Péronne</u>	40
4.	<u>Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus des apports volontaires en déchèterie</u>	41
5.	<u>Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus de la collecte sélective</u>	41

Lexique des abréviations (*)

- ADEME *** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- BOM *** : Benne à Ordures Ménagères
- CCMT *** : Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois
- CSR *** : Combustible Solide de Récupération
- DASRI *** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEA *** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE *** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- DNR *** : Déchets Non Recyclables
- DDS*** : Déchets Diffus Spécifiques
- DRI *** : Direction Régionale des Infrastructures
- ELA *** : Emballage pour les Liquides Alimentaires
- ETP *** : Équivalent Temps Plein
- EPCI *** : Établissement Public de Coopération Intercommunal
- Filières REP *** : filières à responsabilité élargie des producteurs
- FFOM *** : Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères
- ISDND *** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- MBA *** : Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération
- OMR*** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLPD *** : Programmes Locaux de Prévention des Déchets
- SMET *** : Syndicat Mixte d'étude et de Traitement des Ordures Ménagères
- TGAP *** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TEOM *** : Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères
- TLC *** : Textiles, Linges et Chaussures usagés

I. CONTEXTE

Conformément aux obligations réglementaires (*Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*) concernant la transparence vis-à-vis des usagers, ce présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets afin d'informer les administrés sur le service de gestion des déchets ménagers (*coûts, événements marquants, évolution du service*).

Ainsi, ce document sera transmis par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois dans chacune des mairies des communes membres afin que les administrés puissent le consulter.

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-06-003 statuant sur la fusion et le périmètre de la **Communauté de Communes Maconnais Tournugeois**, celle-ci **regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 24 communes**.

Les chiffres clefs de l'exercice concernent **16 339 habitants** (*données Population INSEE 2021*) répartis sur l'ensemble des 24 communes et s'établissent comme suit :

Code commune	Nom de la commune adhérente	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
035	Bissy-la-Mâconnaise	204	3	207
066	Burgy	119	3	122
100	Chardonnay	203	0	203
135	Clessé	891	20	911
156	Cruzille	262	65	327
195	Farges-lès-Mâcon	220	1	221
591	Fleurville	521	8	529
226	Grevilly	30	0	30
094	La Chapelle-sous-Brancion	139	2	141
549	La Truchère	214	6	220
248	Lacrost	710	20	730
576	Le Villars	279	5	284
267	Lugny	859	84	943
284	Martailly-lès-Brancion	143	7	150
305	Montbellet	828	15	843
338	Ozenay	216	2	218
353	Plottes	525	7	532
359	Préty	568	10	578
377	Royer	128	2	130
383	Saint-Albain	534	5	539
416	Saint-Gengoux-de-Scissé	592	6	598
543	Tournus	5 489	338	5 827
550	Uchizy	825	14	839
584	Viré	1 189	28	1 217
		15 688	651	16 339

Tableau 1 Collectivités adhérentes

II. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MACONNAIS- TOURNUGEOIS

A. Compétences mises en œuvre

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois (CCMT*) exerce les compétences collecte et traitement des déchets sur son territoire, organisées comme suit :

- Collecte en porte-à-porte et traitement des déchets ménagers non valorisables, appelés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR*) ;
- Gestion du quai de transfert pour le transit des OMR* issues des collectes en porte-à-porte ;
- Collectes sélectives en point d'apport volontaire de trois flux :
 - Verre,
 - Emballages légers,
 - Journaux revues magazines.
- Collectes sélectives complémentaires, organisées en porte-à-porte sur la Communes de Tournus uniquement, pour :
 - Emballages légers :
 - En sacs jaunes translucides : pour les administrés du centre-ville uniquement ;
 - En bacs pour certains établissements publics et les petits habitats collectifs ;
 - Verre : pour les restaurateurs uniquement ;
 - Papiers bureautiques : pour les administrations publiques ;
 - Cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » qui en font la demande.
- Mise en œuvre d'un programme d'action de prévention des déchets et des actions de communication.

B. Territoire desservi

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois et l'ex-Communauté de Communes Mâconnais-Val-de-Saône (fusion au 01 janvier 2017).



Figure 1 Localisation des communes membres de la CCMT

Les 24 communes représentent 16 339 habitants sur un territoire de 217,9 km² (75 habitants au km²).

C. Organisation du service

L'organisation de la Communauté de Communes en matière de collecte et de traitement des déchets est décrite dans les schémas des pages suivantes.

- **Le schéma 1 concerne :**

Les ordures ménagères résiduelles

- **Les schémas 2a et 2b concernent :**

Les produits collectés dans les déchèteries

SCHÉMA 1

Organisation de la collecte et du traitement des OM* et assimilées au 31/12/2021

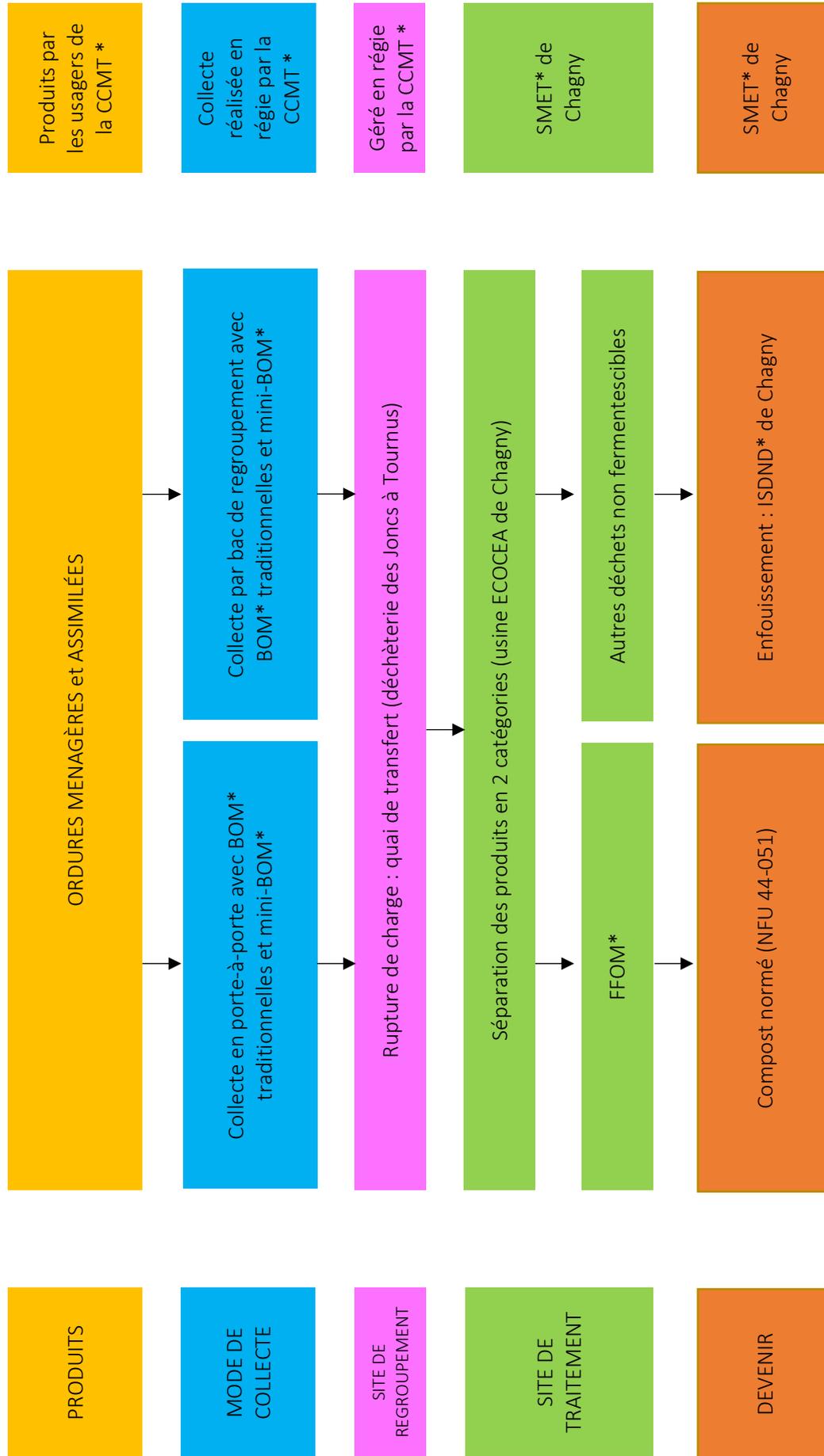
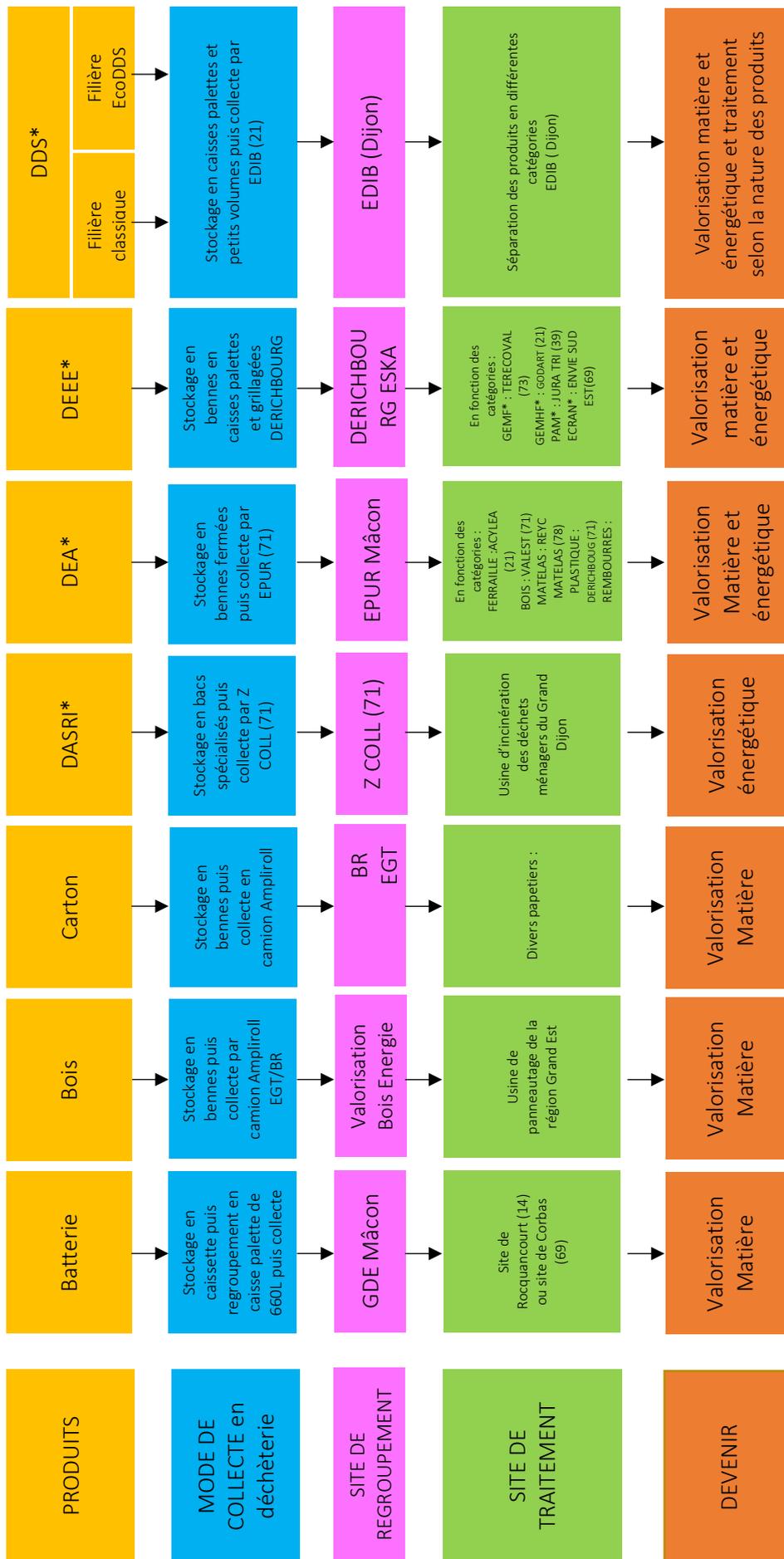


Figure 2 Organisation de la collecte et du traitement des OM* et assimilées

* FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères – BOM : Bennes à Ordures Ménagères – ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux – SMET : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SCHÉMA 2a Organisation de la collecte et du traitement des produits collectés dans les déchèteries au 31/12/2021



* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement – DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques – DDS : Déchets Diffus Spécifiques - GEMF : Gros ÉlectroMénagers Froid – GEMHF : Gros ÉlectroMénagers Hors Froid – PAM : Petits Appareils en Mélange

Figure 3 Produits collectés en déchèterie 1/2

SCHÉMA 2a Organisation de la collecte et du traitement des produits collectés dans les déchèteries au 31/12/2020

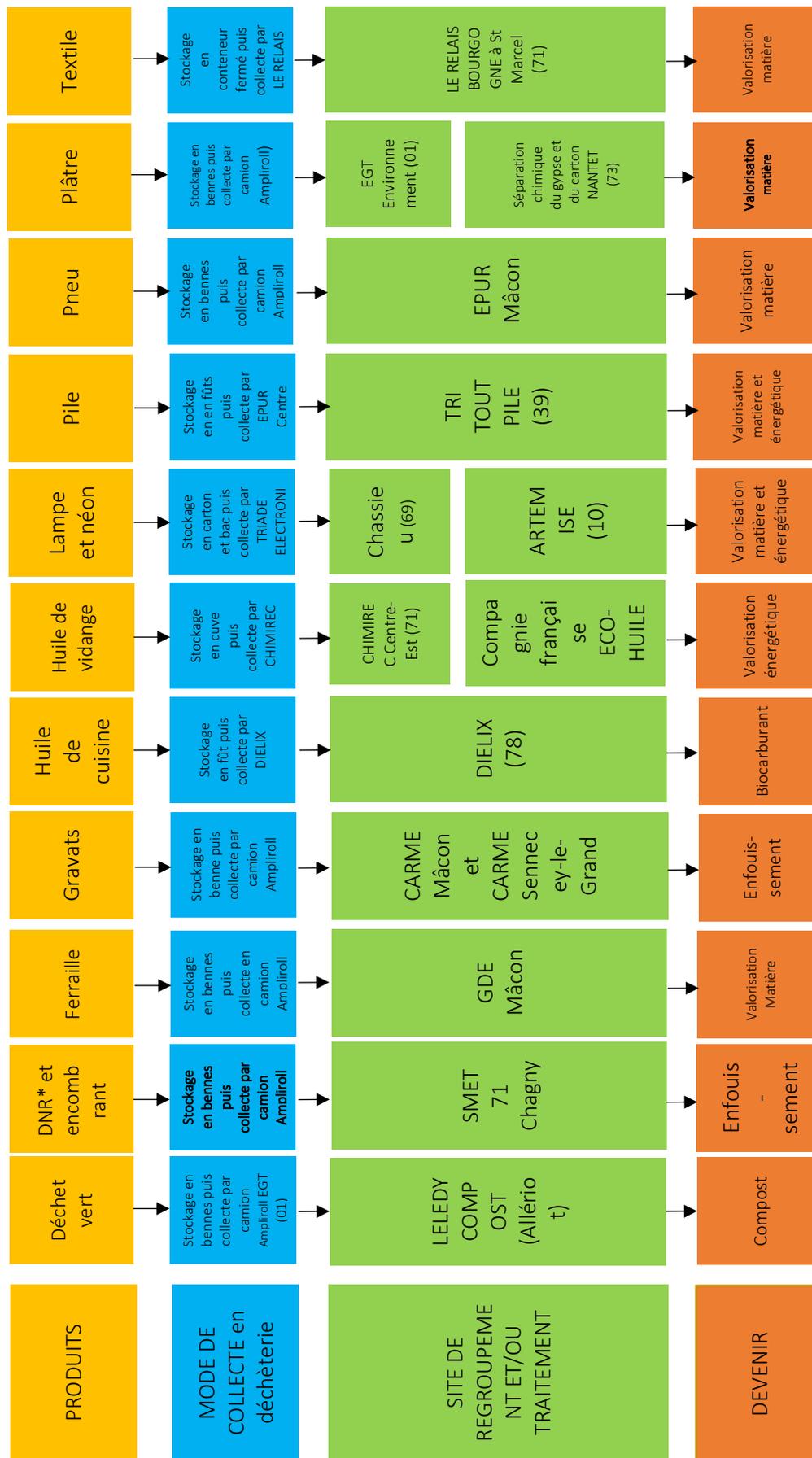


Figure 4 Produits collectés en déchèterie 2/2

III. INDICATEURS TECHNIQUES

A. Collecte

1. Collecte des déchets provenant des ménages

La description du service minimum (moyens humains et matériels) nécessaire à l'exécution des missions opérationnelles quotidiennes de collecte se trouve en Annexe 2.

a) Collecte des ordures ménagères

- NOMBRE D'HABITANTS

Le nombre d'habitants desservis en porte-à-porte ou en points de regroupement de proximité, est de 16 339

Toute la collecte est effectuée en régie.

- FREQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte s'étend d'une fois par semaine à trois fois par semaine, en fonction de la densité de population :

ZONAGE	TOURNUS			Communes rurales
	Centre-ville ^(a)	Habitat vertical	Autres quartiers	^(b) (voir ci-dessous)
Fréquence hebdomadaire	3	2	1	1

Tableau 2 Fréquence hebdomadaire de collecte

(a) : Délimité d'Ouest en Est par la Saône, et la RN6 puis du Nord au Sud par l'abbaye et la rue Rougelet

(b) : BISSY, BURG, CHARCUBLE, CHARDONNAY, CLESSE, CRUZILLE, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, GREVILLY, LA CHAPPELLE-SOUS-BRANCION, LA TRUCHERE, LACROST, LE VILLARS, LUGNY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MONTBELLET, OZENAY, PLOTTES, PRETY, ROYER, ST ALBAIN, ST GENGOUX DE SCISSE, UCHIZY, VIRE

- TONNAGE COLLECTE

		TONNAGE COLLECTÉ EN 2020	TONNAGE COLLECTE EN 2021	VARIATION 2020/2021
Ordures ménagères résiduelles		3256.53	3373,86	↗ 3.60 %
Déchets municipaux assimilables aux OM	DRI * SENNECEY-LE-GRAND	34.08	28,84	↘ -15.38 %
	DRI * FLEURVILLE	13.65	11,70	↘ -14.29 %
	DRI * « Voie bleue »	5.74	6,80	↗ 18.93 %
TOTAL		3310	3421.20	↗ 3.60 %

Tableau 3 Tonnage et évolution des déchets d'OM * et assimilés collectés

N.B. : les déchets municipaux assimilables aux OM * pris en charge par notre collectivité sur le quai de transfert de la CCMT * à Tournus et collectés par la DRI * sont des ordures ménagères collectées sur les bords de la route départementale qui va de Sennecy-Le-Grand à Fleurville ainsi que le long de la voie bleue.

Ces déchets, qui ne sont pas uniquement collectés sur notre territoire intercommunal et pour lesquels notre collectivité n'a aucune obligation de prise en charge, sont facturés aux services de la DRI *.

b) Apport volontaire en déchèteries

Les 2 déchèteries de la Communauté de Communes se situent à :

- Tournus (déchèterie réhabilitée en 2001)
- Péronne (déchèterie ouverte depuis 2001)

Ces deux déchèteries sont gérées par la CCMT en régie (gardiennage et collecte). D'un point de vue réglementaire, la Communauté de Communes a pour seule obligation de prendre en charge les déchets des particuliers. Les déchets des professionnels sont tolérés sous certaines conditions de tarification décrites en annexe 1.

Les jours et heures d'ouvertures des déchèteries sont les suivants :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche
Tournus	-	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	-
Péronne	-	14h-17h	-	-	9h-12h	14h-17h	-	-	-	14h-17h	9h-12h	14h-17h	-

Tableau 4 Horaires d'ouvertures des Déchèteries

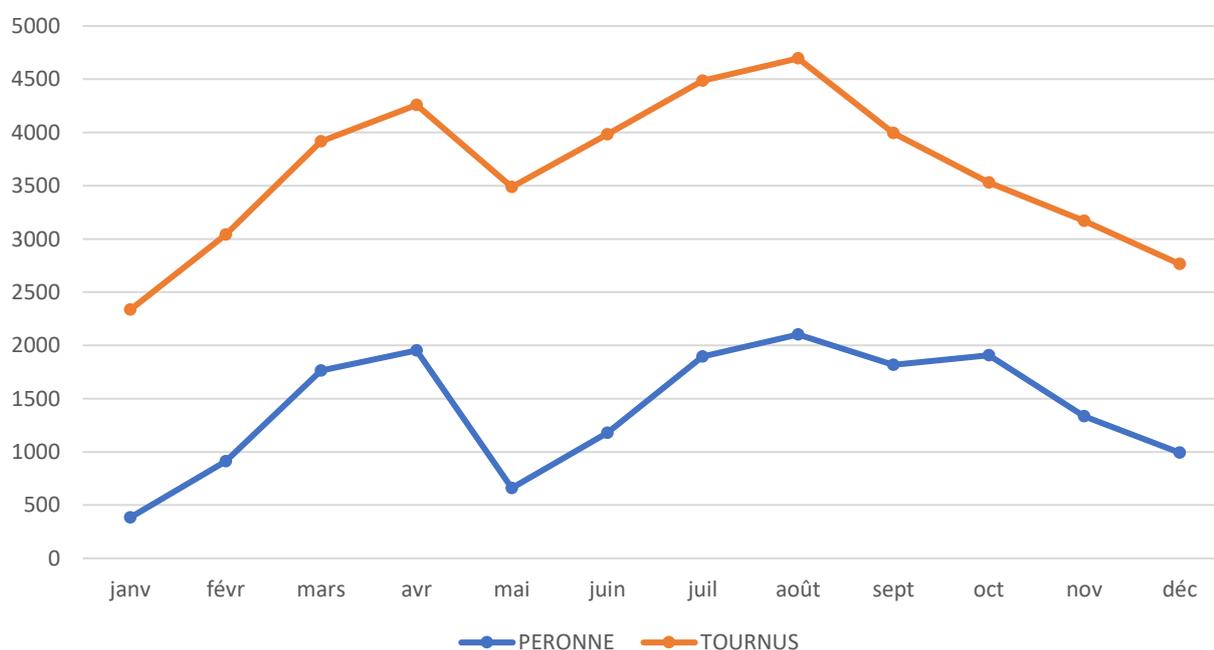
En 2021, la Communauté de communes a mis en place un contrôle d'accès en déchetterie. Ainsi, plus de 7000 cartes ont été attribuées sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Sur l'année 2021, on dénombre 60 560 passages dans les deux déchetteries de la collectivité.

Sur Péronne, 98,58% des usagers sont des particuliers, 1,42% des professionnels.

Sur Tournus, 91,71% des usagers sont des particuliers, 8,22% des professionnels.

Fréquentations en déchetteries sur 2021



On observe des pics de fréquentation avec un maximum en août de 247 passages par jour sur Tournus et 185 passages par jour sur Péronne.

Toutes les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Il faut savoir qu'en raison de l'évolution ces vingt dernières années des périmètres de plusieurs Communautés de Communes, la déchèterie de Péronne est située sur une commune extérieure au périmètre de notre Communauté de communes.

Ainsi, une convention a été signée avec la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA *) afin d'autoriser les habitants des communes de Péronne, Azé et Saint Maurice-de-Satonnay à accéder également à cette déchèterie. Ces communes comptabilisent 2 283 habitants (*données Population INSEE 2021*) et la Communauté d'Agglomération MBA * verse chaque année une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants qui accèdent à la déchèterie et en fonction des charges liées au fonctionnement de la déchèterie.

Les déchets acceptés dans les déchèteries de la Communauté de Communes sont :

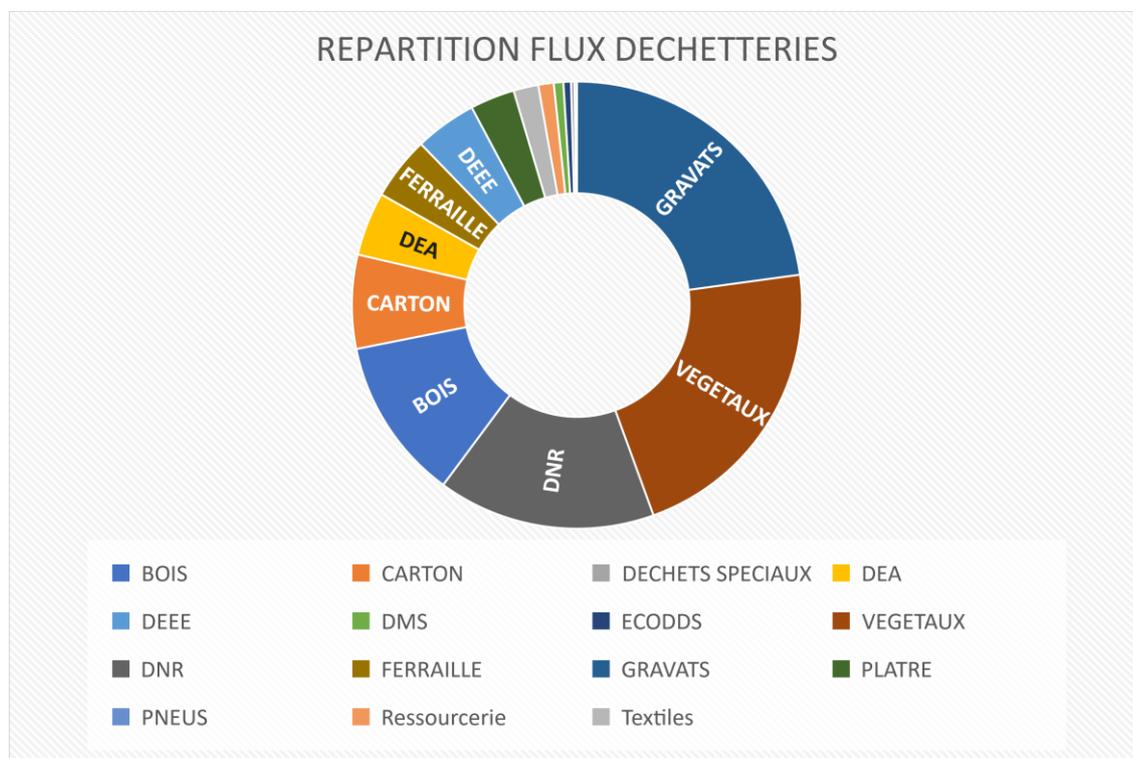
- Batteries, piles ;
- Bois ;
- Cartons ;
- Cartouches d'imprimantes ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI *) ;
- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA *) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE *) ;
- Déchets Diffus Spécifiques : acides, bases, solvants, bombes, aérosols, restes de désherbants, peintures, vernis, colles, graisses, etc. (DDS *) ;
- Déchets verts (diamètre inférieur à 12 cm) ;
- DNR (Déchets Non Recyclables) et encombrants ;
- Ferrailles ;
- Gravats ;
- Huiles de vidange et de cuisine ;
- Lampes et néons ;
- Piles ;
- Plâtre ;
- Pneus ;
- Textiles.

Les apports d'amiante et de fibrociment sont interdits dans les deux déchèteries de la collectivité.

Évolution des tonnages en déchetteries :

FLUX	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Variation 2020/2021
Bois	553,03	607,97	↗ 9,93%
Cartons collectés en déchèterie	308,45	351,72	↗ 14,03%
DASRI	0,06	0,07	↗ 15,37%
DEA	360,50	239,06	↘ -33,69%
DEEE	221,10	230,86	↗ 4,42%
Déchets Diffus Spécifique DDS	32,75	35,65	↗ 8,85%
Déchets Diffus Spécifique EcoDDS	22,32	28,29	↗ 26,73%
Déchets verts	1020,92	1122,86	↗ 9,99%
DNR * / Encombrants	818,92	811,68	↘ -0,88%
Ferraille	260,82	236,73	↘ -9,24%
Gravats	973,80	1183,73	↗ 21,56%
Huile de vidange	7,92	7,20	↘ -9,09%
Lampes et néons	0,90	3,37	↗ 274,44%
Piles	2,50	2,79	↗ 11,60%
Plâtre	100,32	165,92	↗ 65,39%
Pneus V.L.	6,62	8,58	↗ 29,61%
RESSOURCERIE	46,64	57,35	↗ 22,96%
Textiles, Linges et Chaussures	111,60	92,45	↘ -17,16%
TOTAL tous flux confondus	4849,17	5186,28	↗ 6,95%

Tableau 5 Tonnage collecté en apport volontaire dans les déchèteries et évolution



Les flux de gravats et végétaux représentent 45% des apports en déchetteries.

c) Collecte des emballages ménagers recyclables

Comme décrit en partie II. A., les collectes sélectives des ménages de la collectivité sont très majoritairement réalisées en point d'apport volontaire.

Pour des raisons techniques, les administrés du centre-ville de Tournus bénéficient également d'une collecte en porte-à-porte pour les emballages légers ; à cet effet, des sacs jaunes translucides sont mis à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes et remis gratuitement aux habitants du centre-ville sur présentation d'un justificatif de domicile.

➤ COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE (MISE EN PLACE DES TROIS FLUX DEPUIS 1998) :

Les emballages concernés sont les suivants :

- Journaux, revues, magazines ;
- Bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ELA * (Emballages pour Liquides Alimentaires), cartonnettes ;
- Bouteilles, pots et bocaux en verre.

Ces différents flux de collecte sélective sont identifiés par le même code couleur sur tout le territoire de la collectivité, à savoir :

- o Journaux, revues, magazines – **plastron BLEU** ;
- o Bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires ELA (Emballages pour Liquides Alimentaires), cartonnettes – **plastron JAUNE** ;
- o Bouteilles, pots et bocaux en verre – **plastron VERT**.

Fin 2020, **277 colonnes de tri** sont en place sur les communes membres de la CCMT *, réparties sur **85 points** :

- 79 colonnes Journaux, revues, magazines ;
- 96 colonnes Emballages plastique/métal/briques alimentaires (ELA *), cartonnettes ;
- 102 colonnes Verre.

Observations

Le **parc de colonnes de tri** n'est pas entièrement collecté en régie ; en effet, la fusion de 2017 a réuni deux territoires qui n'avaient pas opté pour le même mode de collecte historiquement : l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois réalisait jusqu'alors cette collecte sélective avec ses moyens propres, c'est-à-dire en régie, alors que l'ex-Communauté de Communes du Mâconnais Val-De-Saône avait choisi de déléguer sa collecte sélective à un prestataire privé par le biais d'un marché public.

Cette différence de modalité de collecte demeure à ce jour, pour des raisons techniques principalement.

Ainsi, fin 2021, **62 % du parc est géré en régie et 38 % en prestation de service.**

➤ COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Quelques collectes sélectives complémentaires sont organisées en porte-à-porte sur la commune de Tournus. Elles concernent

- les emballages légers :
 - En sacs jaunes translucides, pour les administrés du centre-ville le jeudi,
 - En bacs pour les établissements publics et les petits habitats collectifs, le jeudi également.

- Le verre : pour les restaurateurs uniquement, le jeudi les semaines impaires
- Les cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » de Tournus, le jeudi.

Ces collectes en porte-à-porte sont réalisées en régie.

	TONNAGE COLLECTÉ EN 2020	TONNAGE COLLECTÉ EN 2021	Variation 2021/2020
Apport volontaire : Journaux Revues Magazines	356,19	354,5	↘ -0,47%
Apport volontaire : Emballage légers : emballage plastique/métal/brique alimentaire (ELA), cartonnette	276,46	312,66	↗ 13,09%
Apport volontaire : Verre	764,02	772,99	↗ 1,17%
Porte-à-porte papiers bureautiques (administrations)	1,90	2,96	↗ 55,79%
Porte-à-porte emballages légers (centre-ville)	36,78	30,18	↘ -17,94%
Porte-à-porte verre (restaurateurs)	28,74	27,74	↘ -3,48%
Porte-à-porte cartons (gros producteurs)	39,89	61,56	↗ 54,32%
TOTAL	1 503,98	1 562,59	↗ 3,90%

Tableau 6 Tonnage des flux de collecte sélective collecté en points d'apports volontaires et évolution

d) Autre collecte réalisée en apport volontaire

La Communauté de Communes est en convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés (TLC *). Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Saint-Marcel (71). En 2021, ce flux a été collecté par l'intermédiaire de 13 points de relais et les tonnages réceptionnés par l'éco-organisme (ECOTLC) de valorisation s'élèvent à 92.45 tonnes. Une baisse de 17.16% par rapport à 2020.

e) Bilan général des tonnages produits par les usagers – année 2021

Population prise en compte :

- Pour la collecte « OMR* » et « Sélective recyclable » : population CCMT *, soit 16 339 habitants ;
- Pour la collecte « emballage » porte-à-porte du centre-ville : 1 700 habitants environ (a)
- Pour l'apport volontaire en déchèterie : population CCMT * + population des communes de Péronne, Azé et Saint Maurice-de-Satonnay, soit 18 622 habitants

	FLUX	Tonnages 2020	Tonnages 2021	En kg/hab/an 2021	Variation 2021/2020
Collecte en porte à porte OMR	Ordures ménagères et assimilées (Ordures ménagères et déchets municipaux)	3 310,00	3 421,20	202,58	3,36%
TONNAGE TOTAL « OM »	Ordures ménagères et assimilées	3 310,00	3 421,20	202,58	0,03
Collecte en déchèterie	Bois	553,03	607,97	29,70	9,93%
	Cartons collectés en déchèterie	308,45	351,72	16,56	14,03%
	DASRI	0,06	0,07	0,00	15,37%
	DEA	360,50	239,06	19,36	-33,69%
	DEEE	221,10	230,86	11,87	4,42%
	Déchets Diffus Spécifique DDS	32,75	35,65	1,76	8,85%
	Déchets Diffus Spécifique EcoDDS	22,32	28,29	1,20	26,73%
	Déchets verts	1 020,92	1 122,86	54,82	9,99%
	DNR * / Encombrants	818,92	811,68	43,98	-0,88%
	Ferraille	260,82	236,73	14,01	-9,24%
	Gravats	973,80	1 183,73	52,29	21,56%
	Huile de vidange	7,92	7,20	0,43	-9,09%
	Lampes et néons	0,90	3,37	0,05	274,44%
	Piles	2,50	2,79	0,13	11,60%
	Plâtre	100,32	165,92	5,39	65,39%
	Pneus V.L. (poids moyen unitaire : 7 Kg)	6,62	8,58	0,36	29,61%
	RESSOURCERIE du Pas Fleury	42,04	57,35	2,26	36,42%
	Textiles, Linges et Chaussures	111,60	92,45	5,99	-17,16%
	TONNAGE TOTAL « DECHETERIES »	4 844,57	5 186,28	260,15	7,05%
Collecte en point d'apport-volontaire (emballage, verre, papier)	Apport volontaire : Journaux Revues Magazines	356,19	354,50	21,80	-0,47%
	Apport volontaire : Emballages légers : emballage plastique / métal / brique alimentaire (ELA), cartonnette	276,46	312,66	16,92	13,09%
	Apport volontaire : Verre	764,02	772,99	46,76	1,17%
	Porte-à-porte : Emballages légers (centre-ville) (a)	36,78	30,18	21,64	-17,94%
	Porte-à-porte : Papiers bureautiques	1,90	2,96	1,12	55,79%
	Porte-à-porte : Verre (restaurateurs)	28,74	27,74	16,91	-3,48%
	Porte-à-porte : Cartons (gros producteurs)	39,89	61,56	23,46	54,32%
		TONNAGE TOTAL « COLLECTE SELECTIVE RECYCLABLE »	1 503,98	1 562,59	148,60
	SYNHESE TONNAGE 2021	9 658,55	10 170,07	611,34	5,30%

Tableau 7 Bilan général et évolution des tonnages produits par les usagers

f) Synthèse des flux valorisables / non valorisables – année 2021

SYNTHESE	Flux valorisables			Flux non valorisables gravats compris			Tonnage soumis à TGAP		
	Destinés au remploi, à la valorisation matière ou à la valorisation énergétique			Destinés à l' enfouissement			Flux non valorisables hors gravats		
	Tonnage		Variation 2021 / 2020	Tonnage		Variation 2021 / 2020	Tonnage		Variation 2021 / 2020
	2020	2021		2020	2021		2020	2021	
Collecte en porte-à-porte OMR*	1588,91	1607,96	1,20%	1740,96	1813,24	4,15%	1740,96	1813,24	4,15%
Collecte en déchèteries	2951,85	2973,52	0,73%	1792,72	1995,41	11,31%	818,92	811,68	-0,88%
Collecte en point d'apport volontaire (emballage, verre, papier)	1492,56	1501,03	0,57%	11,42	0	-100,00%	11,42	0	-100,00%
TOTAL	6033,32	6082,51	0,82%	3545,1	3808,65	7,43%	2571,3	2624,92	2,09%

Tableau 8 Synthèse et évolution des flux valorisables / non valorisables

Près de 74% des déchets produits, tous flux confondus sont valorisés ou recyclés.

Observations

- La production **d'OMR*** a **augmenté de 3.36%** par rapport à 2020. Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des tonnages collectés dans le cadre de la **redevance spéciale (+8.8%)** qui représentent **33% de la production d'ordures ménagères résiduelles**.
- Le montant de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (ou TGAP *) est amené à augmenter dans un avenir très proche : cette taxe est appliquée à chaque tonne enfouie. Elle s'élève à **37€ hors taxes** en 2021 et s'élèvera à 45 € en 2022. D'où l'importance **de réduire le tonnage destiné à l'enfouissement** (représenté ici par le flux non valorisable).
- En 2021, le changement de marché de la collecte sélective a permis d'éviter l'enfouissement des Refus de tri et de les valoriser (valorisation énergétique).
- **En 2021, un habitant** de notre territoire a produit en moyenne **611.34 kg de déchets par an**, tous flux confondus, **soit une hausse de 7.68 % entre 2020 et 2021**.

2. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages et pris en charge par le service

Les déchets produits par les entreprises et les commerces sont collectés par les véhicules de la CCMT * dans le cadre des circuits établis pour la collecte des déchets des ménages. Aucune sujétion technique particulière n'est nécessaire compte tenu des volumes produits.

Ces déchets entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, la redevance spéciale est appliquée à partir d'une production de 1 200 L par semaine (délibération du conseil communautaire du 26/01/2017). Au 31 décembre 2020, 20 établissements étaient assujettis à cette redevance.

En 2021, **1 128.30** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées dans le cadre de la redevance spéciale, soit une hausse de **8.80%** par rapport à 2020.

B. Traitement

1. ISDND * (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chagny
2. Unité de TRI-Méthanisation-Compostage de Chagny : ECOCEA

a) Présentation générale de l'usine ECOCEA

En 2009, les élus du SMET * ont fait le choix de construire en parallèle à l'ISDND * une usine de tri-méthanisation-compostage sur le site de Chagny, afin de récupérer et de valoriser la Fraction Fermentescible présente dans les Ordures Ménagères ; cette partie fermentescible est appelée FFOM *. L'objectif visé est de réduire de 48% les déchets enfouis sur l'ISDND, soit près de la moitié des OMR*.

En 2011, le SMET * a confié la réalisation de ce projet (conception, construction et exploitation) à un prestataire (actuellement TIRU, filiale d'EDF) qui deviendra l'usine ECOCEA. ECOCEA est la première usine de tri, de méthanisation et de compostage de la région Bourgogne-Franche-Comté ; elle a ouvert en 2014 et a été dimensionnée dès le départ pour absorber la moitié des 75 000 tonnes de déchets qui terminent chaque année au centre d'enfouissement public du SMET (autorisation préfectorale jusqu'au 30 juin 2021).

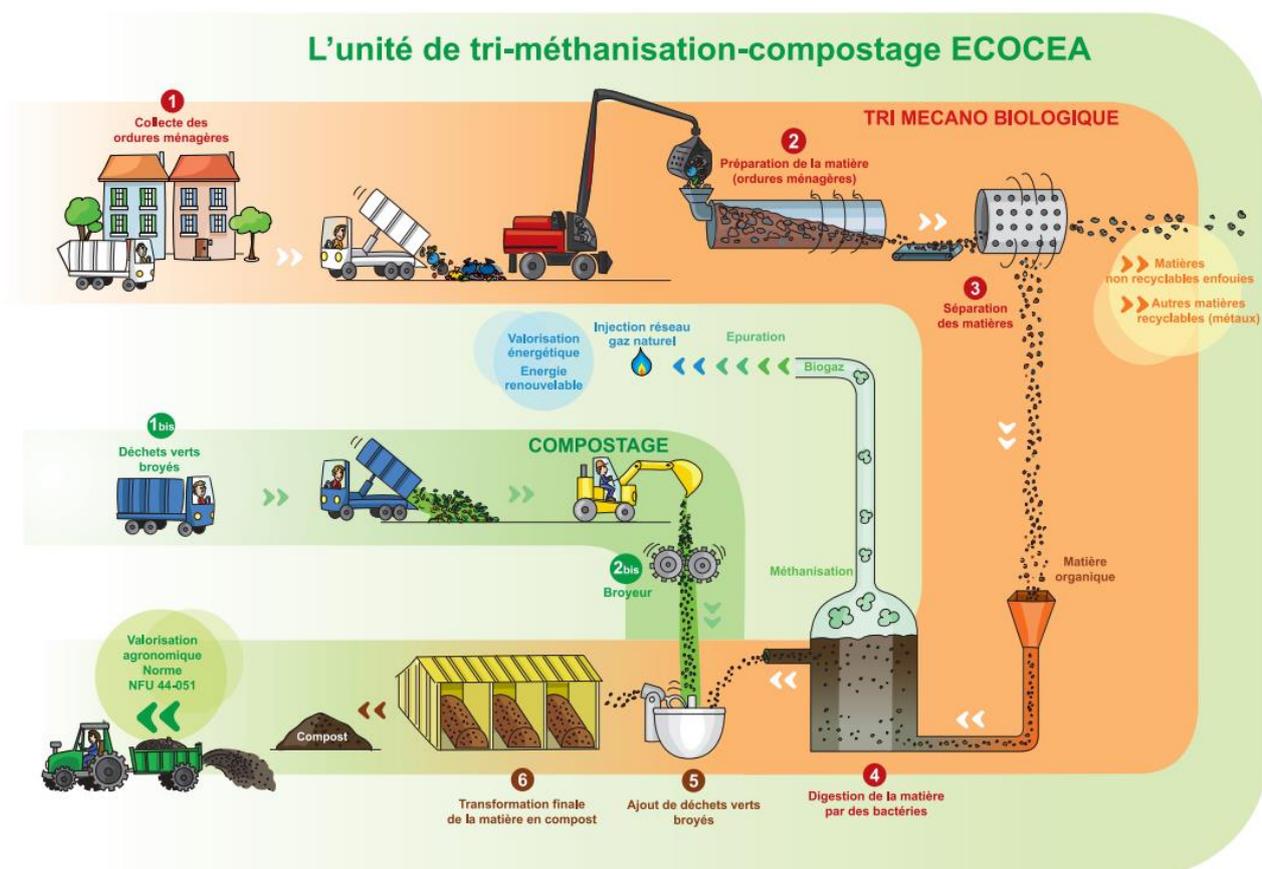
ECOCEA possède aujourd'hui la triple certification : ISO 9001, ISO 14001 v.2015 et OSHAS 18001.

b) Mode de traitement

Dans la poubelle des déchets ménagers, les particuliers jettent des matières organiques. C'est cette part fermentescible qui est récupérée par l'usine, puis transformée en méthane dans d'immenses digesteurs et ensuite valorisée. La matière organique qui reste après la production est revendue aux agriculteurs de la région, sous forme de **compost de qualité** (norme NFU 44-051).

En parallèle à cette production de compost, le traitement de la FFOM * produit également du biométhane. Après épuration, ce gaz est injecté directement dans le réseau.

Figure 6 Schéma de fonctionnement d'ECOCEA

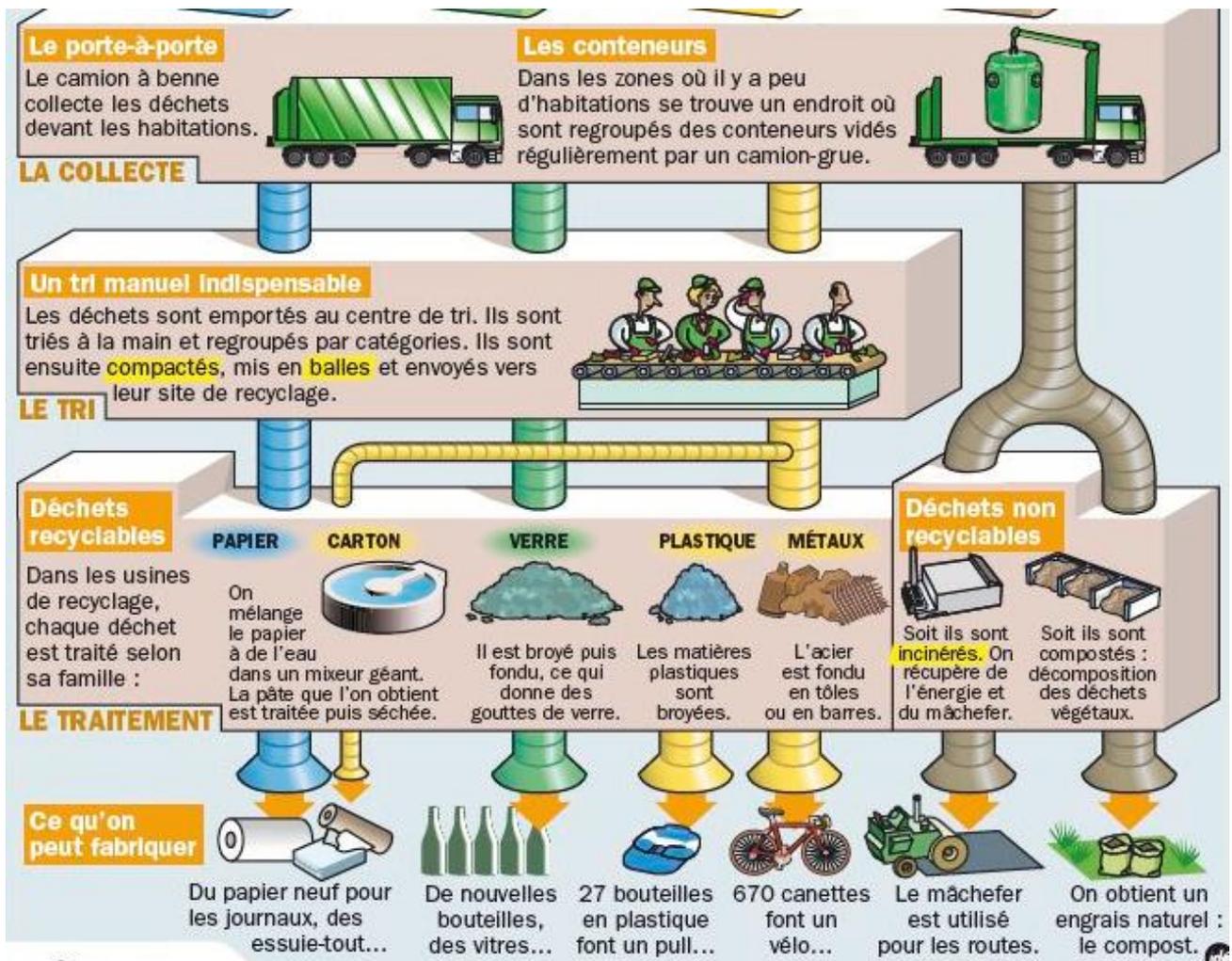


Dans un souci d'optimisation environnementale, une usine de production de tuile en terre, l'usine TERREAL, s'est implantée juste à côté du site de Chagny et utilise une partie de ce biogaz pour fabriquer ses tuiles en terre cuite. Ainsi, la production de méthane d'ECOCEA représente un quart des besoins annuels du site et permet de réduire de 5 000 tonnes par an l'émission en CO₂.

Pour rappel, partent en enfouissement sur le site de Chagny :

- La totalité des DNR * et encombrants collectés sur le territoire des adhérents du SMET *
- La part non valorisable des ordures ménagères collectées sur le territoire des adhérents sur SMET *

3. Le tri



Les centres de tri sont des installations où les déchets issus des collectes sélectives sont triés plus précisément, conditionnés et stockés avant d'être recyclés.

Remarques :

- Aucune prestation de tri n'est facturée pour le traitement du verre ;
- Une prestation de tri est facturée pour le traitement du papier pour la partie Sud du territoire (ex-Mâconnais Val-De-Saône), mais pas pour la partie Nord (ex-Tournugeois).

a) Exemple de fonctionnement des centres de tri des emballages

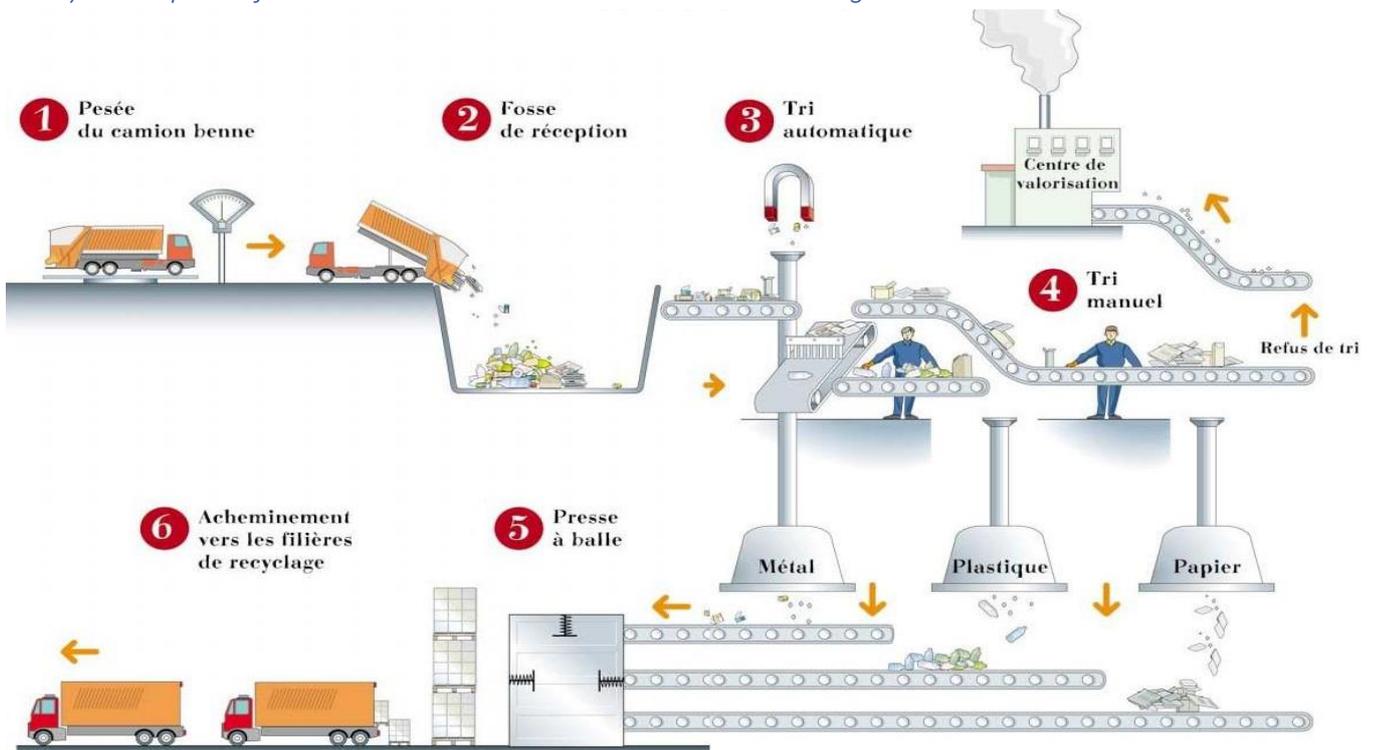


Figure 7 Schéma de fonctionnement d'un centre de tri



Figure 8 exemple de centre de tri

En 2021, le renouvellement de l'ensemble du marché de gestion des déchets (ordures ménagères, collectes sélectives et bas de quai déchetteries pour les déchets non dangereux et dangereux), a permis d'harmoniser le traitement de la collecte sélective des recyclables. Ainsi, la partie Nord et la partie Sud du territoire bénéficient du même centre de tri BOURGOGNE RECYCLAGE à Ruffey les Beaune.

➤ Centre de tri secteur Nord de la CCMT : Bourgogne Recyclage

○ **Carte d'identité :**

- Situé à Travoisy Ruffey lès Beaune, 21205 Beaune
- Centre créé en 1998, modernisé en 2007
- Date du dernier arrêté préfectoral encadrant l'exploitation : 13/04/2017
- Possède la triple certification : ISO 9001, ISO 14001, OSHAS 18001
- Valorise les refus de tri en Combustible Solide de Récupération (CSR *)
- Situé à 59 km de la résidence administrative de la Communauté de Communes

○ **Flux traité :**

Emballages légers issus des points d'apports volontaires du territoire

○ **Dimension :**

Capacité annuelle maximale	20 000 tonnes
Dimensionnement actuel	16 000 tonnes dont 12 500 tonnes d'emballages ménagers
Tonnages traités pour la CCMT en 2020	342.84 tonnes, soit 2.14 % du tonnage traité par le centre de tri

Figure 9 Dimensionnement du centre de tri CCMT

C. Mesures de prévention

1. Actions réalisées pour prévenir la production des déchets ménagers

a) Prévention quantitative

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2021, la CCMT a continué sa vente à tarif préférentiel de composteurs de 500 L aux usagers du territoire ; **42 composteurs ont ainsi été vendus** au tarif unitaire de 25 €, c'est deux fois plus qu'en 2020.

Ainsi, depuis 2010, ce ne sont pas moins de 652 composteurs individuels qui ont été distribués dans la collectivité ; l'objectif est d'atteindre 700 d'ici 2022.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2012, la loi dite « Grenelle 2 » oblige les gros producteurs de déchets organiques (*restaurants, hôtels, EHPAD, hôpitaux, etc.*) qui produisent plus de 10 tonnes* de déchets organiques par an, à trier et valoriser leurs déchets alimentaires. *: seuil 2016

Mais bien avant cette date, la Communauté de Communes a toujours encouragé les « gros producteurs » de déchets organiques à réduire et à valoriser leurs déchets alimentaires. Ainsi, 12 établissements de la collectivité sont munis aujourd'hui d'un ou plusieurs composteurs : La crèche de Tournus, les écoles Saint Valèrien et Raymond Dorey à Tournus, celles de Plottes et de Clessé, les collèges de Tournus et Lugny, les lycées horticole et Gabriel Voisin, l'hôpital de Belnay, le Camping de Tournus, la communauté de communes et l'EPMS Paul Cézanne.

Pour les personnes qui désirent composter leurs déchets organiques mais qui ne peuvent pas le faire individuellement, la Communauté de Communes met à disposition des placettes de compostage au cœur des villages. Ces dernières sont installées, après accord du maire, dès que 3 ou 4 foyers aux alentours sont intéressés. En 2021, une nouvelle placette de compostage a été inaugurée sur la commune de Tournus, place du Champ de Mars.

Depuis 2010, 23 placettes de cœur de village ont été installées sur la collectivité : Tournus, Lacrost, Préty, Le Villars, La Truchère, Farges les Macon, Plottes, Ozenay, Royer, Bissy-la-Mâconnaise, Lugny, Burgy, Clessé.

Et lorsque le compost arrive à maturation, des opérations de distribution de compost se font dans le village, un moment convivial où les participants de la placette et les habitants sont conviés. Cette distribution se déroule généralement les samedis des mois de mars, avril ou mai ; cette année, des opérations de partage de compost ont été menées sur les placettes de La Truchère, Lacrost, Lugny, Ozenay, Plottes et Royer.

Des panneaux d'information sont installés sur les composteurs et un retour sur les opérations sont insérés dans les journaux locaux.

ALTERNATIVE AU COMPOSTAGE

Grâce au soutien du conseil régional, le lycée Gabriel VOISIN ainsi que le lycée Horticole de Tournus ont fait l'acquisition d'un déshydrateur depuis 2017 : les déchets organiques issus de la cantine scolaire sont désormais séchés puis broyés jusqu'à obtenir une poudre (beaucoup plus légère que les déchets organiques traités) inodore, stable et sans micro-organismes pathogènes.

GUIDE COMPOSTEUR

La collectivité dispose d'un référent « Compostage » pour répondre aux questions des usagers, collègues, élèves qui les entourent.

LOCAL RÉEMPLOI

Depuis 2010, une convention a été signée entre plusieurs collectivités du Sud de la Bourgogne - à l'origine, le SICTOM du Mâconnais, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, la Communauté de Communes du Mâconnais-Val de Saône et celle du Tournugeois - pour la création d'un réseau local de Ressourcerie.

Afin que ce réseau bénéficie d'un apport constant de « matière première », des conteneurs de récupération ont été mis en place sur les déchèteries.

Ainsi, dans les déchèteries de Péronne et de Tournus, l'utilisateur peut déposer s'il le souhaite ses objets et meubles susceptibles de pouvoir encore servir. **En 2021, 57.35 tonnes d'objets ont été détournées sur les déchèteries de notre territoire** par les agents valoristes de Ressourcerie de Pas Fleury.

b) Prévention qualitative

La communication (outils, animations et manifestations) autour du thème de la réduction des déchets s'est poursuivie en 2021.

Divers contenants ont été mis à disposition des partenaires et organisateurs de manifestations pour les piles, les radiographies, les téléphones portables. Des collecteurs de piles sont aussi distribués aux usagers.

Le programme pédagogique de sensibilisation aux élèves comprend un atelier « produit dangereux ».

*c) Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD *)*

Dans le cadre du Grenelle Environnement, il a été prévu la mise en application de Plans Départementaux de Prévention des Déchets menés par les Conseils Généraux. Ceux-ci se sont déclinés dès 2010 en Programmes Locaux de Prévention des Déchets contractualisés entre l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME *) et les structures ayant la compétence en matière d'élimination des déchets.

Le PLPD * signé pour une durée de 5 ans avec l'ADEME a atteint et même dépassé l'objectif principal qui était de réduire de 7% les déchets collectés sur le territoire de la CCMT.

Le programme d'actions construit pour atteindre ces objectifs était composé de 6 thématiques :

- 1 / Déchets putrescibles
- 2 / Textiles sanitaires
- 3 / Papier
- 4 / Plastiques non valorisables
- 5 / Communication et sensibilisation
- 6 / Encombrants et déchèteries

>>> Quelques exemples d'actions mises en œuvre :

- Développement du compostage individuel et collectif ;
- Don des invendus de la part des grandes surfaces à l'épicerie sociale « Le caddy fleuri »
- Distribution de STOP-PUB aux particuliers ;
- Prêt de gobelets et barquettes réutilisables aux associations lors de manifestation ;
- Accompagnement de la Ressourcerie pour le détournement de meubles et d'objet pouvant encore servir (collecte sur les déchèteries principalement).

Au vu des résultats obtenus au terme de ces 5 années et bien que le PLP soit arrivé à son terme, il a été décidé de poursuivre la majorité des actions engagées.

Ces actions sont aujourd'hui conduites par le coordinateur technique et animateur du service déchets de la collectivité. Durant toute l'année 2021, les interventions ont été régulières auprès de tous publics (scolaires, administrés, bailleurs, touristes).

2. Actions réalisées pour prévenir les risques et les effets dommageables sur la santé de l'Homme et sur l'environnement des opérations d'élimination des déchets

a) Prévention qualitative

- Poursuite des contrôles de la qualité du tri

b) Collecte

- Nettoyage et désinfection journaliers des véhicules (bennes à ordures ménagères),
- Départ des tournées retardé lorsqu'une vigilance orange (neige, verglas...) est en place,
- Formation des chauffeurs à l'éco conduite,

c) Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents

- Tenues de travail haute visibilité
- Chaussures de sécurité et gants plus adaptés.

D. Moyens humains et matériels

1. Moyens humains

Au 31 décembre 2021, l'effectif du service déchets de la CCMT était de **15,57 ETP** répartis comme suit :

Emplois	Effectifs en ETP *			
	Au 31/12/2020	Départs en 2020	Arrivées en 2021	Au 31/12/2021
TOTAL	15.97	0	0	15.97
Administration	Déchets : 1 SPANC : 0.20 GEMAPI : 0.30	0	0	Déchets : 1
				SPANC : 0.20
				GEMAPI : 0.30
Ressources Humaines	0,27	0	0	0,27
Collecte	12	0	0	12
Technique (moyens généraux)	0,8	0	0	0,8
Information / Communication / Prévention	0.7	0	0	0.7
Prévention	0.2	0	0	0.2

Tableau 2 Effectifs du service déchets

2. Moyens matériels

Au 31 décembre 2021, la CCMT disposait du parc de véhicules et matériels suivants :

► **Véhicules :**

	1 ^{ère} date de mise en circulation	Date d'acquisition	Prix acquisition	Ancienneté
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis RENAULT, benne SEMAT, PTAC 19 T	Février 2018	Février 2018	161 793 €	3 ans
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis SCANIA, benne SEMAT, PTAC 19 T	Juin 2016	Juin 2016	161 760 €	5 ans
Camionnette NISSAN CABSTAR équipé d'une benne plateau	Juin 2014	Juin 2017	19 529 €	7 ans
Un polybenne 26 T, équipé d'une grue auxiliaire de manutention de marque HIAB, châssis Mercedes	Juin 2013	Juin 2013	208 702 €	8 ans
Mini-benne de collecte des ordures ménagères : châssis-cabine Nissan NT400, benne CITANEA, PTAC 3,5 T	Septembre 2019	Juin 2019	85 391 €	2 ans
Véhicule de collecte des ordures ménagères châssis Mercedes, benne SEMAT, PTAC 19 T	Octobre 2008	Octobre 2008	135 000 €	12 ans
Pelle mécanique MECALAC	27/06/2019	Avril 2020	110 000 €	1 an

Tableau 3 état du parc des véhicules utilisés par le service déchets

Autres véhicules :

- 2 véhicules utilitaires ;
- 1 véhicule léger ;

► **Matériels :**

- Remorque ;
- Broyeur à végétaux ;
- Motopompe ;
- Divers matériels pour l'entretien (tondeuse, taille haie, nettoyeur haute pression, etc.)

IV. INDICATEURS FINANCIERS

A. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

1. Collecte et transport

Les collectes réalisées en :

- **Régie** (c'est-à-dire avec les moyens propres de la collectivité) :
 - Collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et assimilées
 - Collecte sélective en point d'apport volontaire : Verre, Emballages légers, Journaux Revues Magazines pour la partie Nord du territoire de la CCMT (ex-Tournugeois)
 - Collectes sélectives complémentaires, organisées en porte-à-porte sur la Communes de Tournus uniquement, pour :
 - Emballages légers :
 - En sacs jaunes translucides : pour les administrés du centre-ville uniquement ;
 - En bacs pour certains établissements publics et les petits habitats collectifs ;
 - Verre : pour les restaurateurs uniquement ;
 - Papiers bureautiques : pour les administrations publiques
 - Cartons : pour les commerçants et artisans « gros producteurs » qui en font la demande.
- **En prestations de services** :
 - Collecte sélective en point d'apport volontaire et transport aux exutoires : Verre, Emballages légers, Journaux Revues Magazines pour la partie Sud du territoire de la CCMT (ex-Mâconnais Val-De-Saône) et transport aux exutoire pour la partie Nord du territoire de la CCMT ;

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
EGT ENVIRONNEMENT	01/01/2021 – 31/12/2022	Collecte et transport du verre	19 408,54 € TTC
		Collecte et transport des emballages légers	72 966,86 € TTC
		Collecte et transport des journaux Revues Magazines	20 296,51 € TTC
		TOTAL	112 671,91 € TTC

Tableau 4 Montant des prestations pour la collecte et le transport des points d'apports volontaires - secteur Sud CCMT

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
GACHON	01/01/2021 – 31/12/2022	Transport du Verre	8 742.65 € TTC
BOURGOGNE RECYCLAGE	01/01/2021 – 31/12/2022	Transport des emballages légers	26 735.60 € TTC
		Transport des Journaux Revues Magazines	3 754.01 € TTC
		TOTAL	39 232.26 € TTC

Tableau 8 Montant des prestations pour la collecte et le transport des points d'apports volontaires - secteur Nord CCMT

Transport (a) :			
Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
BOURGOGNE RECYCLAGE	01/01/2021 au 31/12/2022	Transport des ordures ménagères et assimilées	75 759,64 € TTC
		TOTAL (a)	75 779,64 € TTC

Tableau 9 Montant des prestations pour le transport des OM* de la CCMT *

2. Traitement

a) Ordures Ménagères et assimilées

Traitement (b) :			
Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
SMET * / ECOCEA	Pas de durée car la CCMT * est une collectivité membre du SMET	Traitement par enfouissement de la part non valorisable des ordures ménagères et assimilées	220 466,25 € TTC
		Traitement par valorisation de la part fermentescible des ordures ménagères (48% des OM * collectées)	195 507,80 € TTC
		TOTAL (b)	415 974,05 € TTC
		TOTAL (a) + (b)	491 753,69 € TTC

Tableau 10 Montant des prestations pour le traitement des OM* de la CCMT *

Le taux de **47% de valorisation des OM *** ayant été atteint en 2021 par l'usine ECOCEA de Chagny, **1607,96 Tonnes d'OMR** ont ainsi pu être détournées de l'enfouissement, ce qui est autant de pollution évitée. Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP *) d'un montant de 40.70 € TTC/tonne en 2021 n'étant pas appliquée sur les tonnages d'ordures ménagères valorisables, **cela a contribué à l'évitement d'une dépense égale à 65 443.97 € pour notre collectivité.**

Faits significatifs 2021

- Le changement de marché global de la gestion des déchets ménagers et assimilés a généré une augmentation des coûts de **14.39 %**.
- Le taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP *) est passé de 25 € HT/tonne en 2020 à 37 € HT/tonne en 2021, soit une augmentation de **48% de la taxe** sur les tonnages destinés à l'enfouissement.

b) Tri sélectif

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT
BOURGOGNE RECYCLAGE (Zone Nord)	01/01/2021 au 31/12/2022	Tri et conditionnement des emballages légers	46 127.93 € TTC
		Tri et conditionnement des Journaux Revues Magazines	2 502.67 € TTC
EGT (Zone Sud)	01/01/2021 au 31/12/2022	Tri et conditionnement des emballages légers	27 288.42 € TTC
		TOTAL	75 919.02 € TTC

Tableau 11 Montant des prestations pour tri et conditionnement des Emballages et des Journaux Revues Magazines

c) Produits collectés en déchèterie

Le transport et le traitement des flux collectés en déchèteries sont réalisés en prestations de services.

Nom du prestataire	Durée du marché	FLUX	MONTANT TTC
EGT - DECHETTERIE DE PERONNE	01/01/2021 au 31/12/2022	Transport et traitement du bois	27 129,20 €
		Transport et traitement des déchets verts	29 618,43 €
		Transport et traitement des gravats	8 928,47 €
		Transport et traitement Plâtre	11 782,98 €
		Transport et traitement Pneus	1 829,37 €
		Transport et traitement des cartons	27 343,49 €
		Transport des DNR	16 683,74 €
EDIB	01/01/2021 au 31/12/2022	Transport et traitement des DDS	32 149,69 €
BOURGOGNE RECYCLAGE DECHETTERIE DE TOURNUS	01/01/2021 au 31/12/2022	Transport et traitement du bois	40 753,60 €
		Transport et traitement des déchets verts	29 989,75 €
		Transport et traitement des gravats	18 384,13 €
		Transport et traitement Plâtre	17 214,84 €
		Transport et traitement Pneus	1 281,83 €
		Transport et traitement des cartons	27 343,49 €
		Transport des DNR	23 796,96 €

Tableau 12 Montant des prestations pour le transport et/ou le traitement des produits collectés en déchèterie

Grâce à l'apparition progressive des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP *), la CCMT * n'est pas facturée pour les prestations de transport et de traitement des flux ci-dessous :

- Les DASRI *,
- Les DEA *,
- Les DEEE *,
- Les DDS * filières,
- L'huile de cuisine,
- Les lampes et néons,
- Les piles,
- Les pneus,
- Les Textiles, Linges et Chaussures

Les **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP *)** sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. 15 filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

Aucun coût n'est facturé pour le transport / traitement des flux « ferraille » et « batterie » car ces prestations sont comprises dans le prix de rachat de la matière.

B. Montants annuels des dépenses du service et modalités de financement

1. Montant annuels des dépenses du service

Les chiffres sont établis à partir du **grand livre du compte administratif de l'exercice 2021** transmis par le service comptabilité :

	DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total dépenses	Recettes perçues au titre de la TEOM *	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Total recettes
→ Année 2020	1 760 719,35 €	278 838,66 €	2 039 558,01 €	1 426 299,00 €	518 610,76 €	1 944 909,76 €
	86,33%	13,67%	100%	73,33%	26,67%	100%
→ Année 2021	1 832 304,89 €	44 215,70 €	1 876 520,59 €	1 431 530,00 €	551 092,88 €	1 982 622,88 €
	97,64%	2,36%	100%	72,20%	27,80%	100%
Évolution 2021/2020	4,07%	-84,14%	-7,99%	0,37%	6,26%	1,94%

Tableau 13 Montant annuel et évolution des dépenses du service

- **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT** pour l'exercice 2021 = 134 545.05 €
- Avec : total recettes fonctionnement – total dépenses fonctionnement = 1 966 849.94 € - 1 832 304.89 € = **134 545.05 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** pour l'exercice 2021 = - 28 442.76 €
- Avec : total recettes d'investissement – total dépenses d'investissement = 15 772.94 € - 44 215.70 € = **-28 442.76 €**

Commentaires

La **situation budgétaire du service « Déchets » est bénéficiaire**, le résultat comptable de l'exercice 2021 est de : 134 545.05- 28 442.76 = **106 102,29 €**

Le résultat positif de fonctionnement comble de déficit d'investissement. Le montant des investissements est relativement faible. Il concerne les déchetteries avec l'amélioration des visuels de communication (panneaux d'affichage) et le respect de la réglementation relative au stockage de déchets dangereux (abri cuve huile) ainsi que l'achat de bornes d'apports volontaires pour le tri.

L'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**0.37%**) n'est pas proportionnelle à celle des dépenses de fonctionnement (**4.07%**). Les recettes de fonctionnement **535 319.94 €** ont augmenté de **17%** grâce à la hausse des valeurs de rachat des matières premières issues des points d'apports volontaires. Les recettes d'investissements **15 772.94 €** ont baissé **-74%** du fait de la baisse du montant des investissements et du Fond Compensation de la TVA (FCTVA) qui compose l'essentiel des recettes d'investissements.

2. Détails des dépenses et modalités de financement

➤ DEPENSES :

Dépenses de fonctionnement : 1 832 304.89 € soit 97.64 % des dépenses totales de l'exercice 2021

41.39 % en charges à caractère général (+1.72 points / 2020)

28.54 % en dépenses de personnel (-1.99 points / 2020)

30.07 % en charges de gestion courante (+0.27 points / 2020)

Commentaires

On observe une augmentation des charges externes (caractères général et gestion courante) de près de **2%**.

Les charges de personnels qui sont des charges internes baissent de près de **2,5 %** avec la déduction des atténuations de charges (remboursement sur des arrêts maladies du personnel).

Les **prestations de services** de collecte, transport et traitement des déchets représentent **31% du montant total des dépenses de fonctionnement**.

Les **coûts de traitement** des ordures ménagères et assimilés (**SMET**) représentent **30% du montant total des dépenses de fonctionnement (TGAP Incluse)**

Dépenses de d'investissement : 44 215.70 € soit 2.36 % des dépenses totales de l'exercice 2021 correspondent à des immobilisations corporelles telles que décrites page 39.

➤ RECETTES:

- ❖ Recettes perçues au titre de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM *) :

1 431 530,00 € soit **72.20 %** des recettes totales de l'exercice 2021 **(-1.13 point/2020)**

- ❖ 551 092,88 € soit **27.8 %** des recettes totales de l'exercice 2021 **(+1.11 point/2020)**

DETAIL DES RECETTES :

	2020	2021	Évolution 2021/2020
Vente de matériaux, soutiens financiers des filières REP* (versés par les Eco-organismes)	294 777 €	332 476 €	12,79%
Redevance spéciale	75 393 €	81 096 €	7,56%
Dépôts facturés à la déchèterie	21 299 €	31 446 €	47,64%
Vente de bacs et composteurs	4 716 €	6 292 €	33,42%
Indemnisation de sinistres (+ produits exceptionnels)	8 510 €	16 697 €	96,21%
Contribution MBA* pour la déchèterie de Péronne	51 724 €	67 312 €	30,14%
Autres (FCTVA)	62 191 €	15 773 €	-74,64%
TOTAL	518 611 €	551 093 €	6,26%

Commentaires

Le tri des déchets à la source comporte **deux intérêts majeurs** : d'une part, un intérêt **environnemental** et d'autre part un intérêt **financier** puisque les recettes générées par la valorisation et la vente de matériaux représentent **60.33%** des recettes diverses et **16.76 %** des recettes totales.

3. Coût global de collecte et traitement des déchets ménagers

Pour les 10 171 tonnes collectées et traitées, et les 16 339 habitants desservis par le service, le coût global de collecte et traitement pour l'année 2021 était de :

- **184.51 € / tonne**
- **114.85 € / habitant**

C. Indicateurs complémentaires : détails

1. Redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Elle est établie par l'intermédiaire de conventions avec conteneurisation obligatoire pour un prix d'enlèvement.

Les tarifs appliqués en 2021 ont été ceux votés le 26 janvier 2017 en conseil communautaire.

Tarifs appliqués de janvier à décembre 2021 : 0.03 €/litre pour les déchets non ménagers

Montant des recettes pour l'année 2020	81 096 €
--	-----------------

2. Contribution financière de la DRI

Les déchets municipaux assimilables aux OM * pris en charge par notre collectivité sur le quai de transfert de la CCMT * à Tournus et collectés par la DRI * sont des ordures ménagères collectées sur les bords de la route départementale qui va de Sennecy-Le-Grand à Fleurville ainsi que le long de la voie bleue.

Ces déchets, qui ne sont pas uniquement collectés sur notre territoire intercommunal et pour lesquels notre collectivité n'a aucune obligation de prise en charge, sont facturés aux services de la DRI *.

Montant des recettes pour 2021	7 626,23 €
--------------------------------	-------------------

Avec DRI * Sennecy-Le-Grand	4 602.55€
-----------------------------	-----------

DRI * Fleurville	1 947.90 €
------------------	------------

DRI * Voie Bleue	1 075.78 €
------------------	------------

3. Contribution financière pour la déchèterie de Péronne

Effectuées par convention avec la Communauté d'Agglomération MBA *

Contribution de la prestation 2020 versée sur l'exercice 2021	67 312 €
---	-----------------

4. Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus des apports volontaires en déchèterie

VENTES DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ENCAISSÉES SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2021	
Carton	8 514.70€
Ferraille	20 746.62€
Batterie	3 260.37€
TOTAL	32 521.69€

5. Recettes perçues au titre de la valorisation matière des produits issus de la collecte sélective

VENTES des PRODUITS issus de la COLLECTE SELECTIVE encaissées sur L'EXERCICE COMPTABLE 2021	
ACIER	4 896.33 €
ALUMINIUM	4 994.53 €
EMBALLAGES PLASTIQUES	32 508.60 €
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	8 706.35 €
PAPIERS CARTON NON COMPLEXE (PCNC)	41 620.02 €
VERRE	11 907.10 €
TOTAL	104 632.93 €

ANNEXE 1

DEPOTS EN DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS

ANNEXE 1

Les professionnels ne peuvent avoir accès aux déchetteries que pour des quantités limitées (1m³ ou 500 kg par semaine) ; il va de soi que les déchets des professionnels doivent être éliminés par le biais des filières spécifiques à chaque profession.

Ils peuvent s'adresser à la Communauté de Communes pour obtenir les adresses des différentes déchèteries qui accueillent les professionnels en Saône-et-Loire.

Conformément à l'application de son règlement, la CCMT a instauré une facturation des déchets selon les principes suivants :

- Accès sur présentation d'une **CARTE D'ACCES PROFESSIONNEL** en déchèterie ou accès des entreprises ayant un chantier sur le territoire **AVEC JUSTIFICATIF** (devis signé de moins de 2 mois situant le lieu des travaux sur le territoire de la CCMT) ;
- **EN CAS D'OUBLI DU BADGE, L'ACCES A LA DECHETERIE SERA REFUSE AU PROFESSIONNEL ;**
- Gratuité pour les dépôts de cartons, de ferraille, de meubles et d'appareils électriques ;
- Tarification pour les autres déchets autorisés, avec leur quantité maximale tolérée (cf. grilles tarifaires P.5 et P.6)
- Signature d'un bon de dépôt et/ou remise d'un ticket de pesée (à la borne d'accès) ;
- Tarification trimestrielle des dépôts.

Pour rappel, les entreprises, artisans et commerçants doivent se présenter systématiquement à l'agent de déchèterie AVANT tout dépôt de déchets.

En cas de doute sur la nature, l'origine ou les quantités de déchets apportés, l'agent de déchèterie se réserve le droit de refuser et de suspendre l'accès en déchèterie pour le professionnel concerné.

Les professionnels ne peuvent, en aucun cas, déposer des déchets correspondants à leur activité **au titre d'utilisateur particulier.**

Tarifs pour les dépôts à la déchèterie de TOURNUS :

NATURE DES DECHETS ACCEPTES	QUANTITE HEBDOMADAIRE AUTORISEE	TARIFS FACTURES AUX PROFESSIONNELS
		en € / Tonne (pesée sur pont-basculé)
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	500 kg	209 € / T
Bois : résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré	500 kg	125 € / T
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches	500 kg	50 € / T
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	500 kg	29 € / T
Ordures ménagères : Seulement pour des services particuliers (DRI...)		160 € / T
Placoplatre		160 € / T
DECHETS DANGEREUX (facturation KG)		Facturation au Kg
Peinture, vernis, colles,	5 kg	1 € / Kg
Emballages souillés	3 kg	1 € / Kg
Produits phytosanitaires	2 kg	2 € / Kg
Produits réactifs	2 kg	2 € / Kg
Filtres à huiles	2 unités	2 € / Kg
Huile de vidange	5 kg	0 € / Kg
Produits chimiques non identifiés	2 kg	2 € / Kg
Huile de friture	5 kg	0 € / Kg

Tarifs pour les dépôts à la déchèterie de PERONNE:

La déchèterie de Péronne n'étant pas équipée d'un pont bascule, seule l'estimation visuelle des volumes et quantités déposés faite par le gardien de déchèterie fait foi.

NATURE DES DECHETS ACCEPTES	QUANTITE HEBDOMADAIRE AUTORISEE	TARIFS FACTURES AUX PROFESSIONNELS
		Cout 1m3
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	1 m ³	82 € /m3
Bois : résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré.	1 m ³	29 € /m3
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches	1 m ³	27 € /m3
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	1 m ³	25 € /m3
Placoplatre	1 m ³	78 € /m3
DECHETS DANGEREUX (facturation KG)		Facturation au Kg
Peinture, vernis, colles,	5 kg	1 € / Kg
Emballages souillés	3 kg	1 € / Kg
Produits phytosanitaires	2 kg	2 € / Kg
Produits réactifs	2 kg	2 € / Kg
Filtres à huiles	2 unités	2 € / Kg
Huile de vidange	5 kg	0 € / Kg
Produits chimiques non identifiés	2 kg	2 € / Kg
Huile de friture	5 kg	0 € / Kg

ANNEXE 2

SERVICE MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUTION DES MISSIONS OPERATIONNELLES QUOTIDIENNES
Moyens humains et techniques

ANNEXE 2

SERVICE MINIMUM NECESSAIRE A L'EXECUCION DES MISSIONS OPERATIONNELLES QUOTIDIENNES

JOUR	POSTE DE TRAVAIL	HORAIRES	LIEU D'INTERVENTION	EFFECTIF
LUNDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Tournus	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	6h00 à 14h00	Le Villars, St Albain, Clessé, Burgy	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Tournaigeois	1 agent
	Déchèterie A	13h30 à 17h30	Tournus	1 agent
	Déchèterie B	13h30 à 17h30	Péronne	1 agent
	Coordinateur technique	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent
MARDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Lugny, St Gengoux-De-Scissé, Chardonnay	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	8h00 à 12h00	Royer, la Chapelle, Martailly-lès-Brancion, Ozenay, Grevilly, Cruzille, Bissy, Charcuble	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Mâconnais Val-De-Saône	1 agent
	Déchèterie A	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Tournus	1 agent
	Coordinateur technique	8h00 à 12h00	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent
		13h30 à 17h30		
MERCREDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Tournus, Uchizy	3 agents
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	6h00 à 14h00	Tournus + renfort collecte 6h/14h	1 agent
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	6h00 à 14h00	Fleurville, Farges, Lacrost, Préty, La Truchère	2 agents
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Communes de l'ex-Tournaigeois	1 agent
	Déchetterie A	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Déchetterie B	8h00 à 12h00	Péronne	1 agent
		13h30 à 17h30		
Coordinateur technique	8h00 à 12h00	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion pb techniques...	1 agent	
	13h30 à 17h30			
	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 13h00	Montbellet, Viré	2 agents

JEUDI	Collecte divers - BOM 19 T	8h00 à 12h00	Collecte emballages, cartons Tournus	3 agents
		13h30 à 17h30	Collecte déchets ménagers Plottes	
	Collecte colonne de tri - C GRUE 26 T	8h00 à 12h00	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Déchèterie A	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h30		
Agent polyvalent	8h00 à 12h00	Entretien du site Péronne + collecte du verre à Tournus une fois par quinzaine	1 agent	
	13h30 à 17h30			
Coordinateur technique	8h00 à 12h00	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent	
	13h30 à 17h30			
VENDREDI	Collecte ordures ménagères - BOM 19 T	5h00 à 11h00	Tournus	3 agents
		8h00 à 12h00	Communes de l'ex-Tournugeois	1 agent
	13h30 à 17h30			
	Déchèterie A	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h30		
	Collecte ordures ménagères - BOM 3,5 T	8h00 à 12h00	Tournus	1 agent
13h30 à 17h30		Péronne		
Coordinateur technique	8h00 à 12h00	Caractérisation, compostage, gestion relation avec les usagers, gestion problèmes techniques...	1 agent	
	13h30 à 17h30			
SAMEDI	Déchèterie A	8h30 à 12h00	Tournus	1 agent
		13h30 à 17h00		
	Déchèterie B	8h30 à 12h30	Péronne	1 agent
		13h30 à 17h30		